[PleaseReview document review. Review title: 2020 first consultation Draft PT: Cold treatment for Thaumatotibia leucotreta on Citrus sinensis (2017-029). Document title: 2017-029\_DRAFT\_PT\_Cold\_Leucotreta\_Citrus\_sinensis\_2020-02-17\_fr.docx]

[1]PROJET D’ANNEXE À LA NIMP 28: Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Thaumatotibia leucotreta* (2017-029)

[2]**État d’avancement du document**

|  |  |
| --- | --- |
| [3]Cet encadré ne fait pas officiellement partie de l’annexe et il sera modifié par le Secrétariat de la CIPV après l’adoption. | |
| [4]**Date du présent document** | [5]2020-02-17 |
| [6]**Catégorie du document** | [7]Projet d’annexe à la NIMP 28 |
| [8]**Étape de la préparation du document** | [9] Préalable à la première consultation |
| [10]**Principales étapes** | [11]2017-06 Le traitement est présenté en réponse à l’appel à proposition de traitements de 2017-02 (*Traitement par le froid de fruits et légumes, notamment des espèces de* Citrus *contre* Thaumatotibia leucotreta).  [12]2017-07 Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) examine le projet et demande un complément d’information à l’auteur.  [13]2018-05 Le Comité des normes (CN) ajoute le thème au programme de travail du GTTP, avec la priorité 2.  [14]2018-02 L’auteur de la proposition présente des informations complémentaires.  [15]2019-07 Le GTTP révise le projet, réduit le champ d’application à *Citrus sinensis* et recommande le projet au CN pour approbation à des fins de consultation.  [16]2020-02 Par décision électronique, le CN approuve le projet aux fins d’une première consultation (2020\_eSC\_May\_08). |
| [17]**Experts responsables du traitement** | [18]2019-07 M. Peter LEACH (AU)  [19]2017-07 M. Yuejin WANG (CN) |
| [20]**Notes** | [21]2020-02 Révision éditoriale. |

[22]Champ d’application du traitement

[23]Ce traitement comprend le traitement par le froid du fruit de *Citrus sinensis*[[1]](#footnote-1) devant entraîner la mortalité des œufs et larves de *Thaumatotibia leucotreta* au degré d’efficacité déclaré[[2]](#footnote-2).

[26]Description du traitement

[27]**Nom du traitement** Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Thaumatotibia leucotreta*

[28]**Matière active** Sans objet

[29]**Type de traitement** Physique (traitement par le froid)

[30]**Organisme nuisible visé** *Thaumatotibia leucotreta* (Meyrick) (Lepidoptera: Tortricidae)

[31]**Article réglementé visé** Fruit de *Citrus sinensis*

[32]Protocole de traitement

[33]**Protocole 1: Application d’une température inférieure ou égale à 1,0 oC pendant 19 jours d’affilée**

[34]On considère avec une certitude de 95 pour cent que le traitement effectué selon ce protocole tue au moins 99,9972 pour cent des œufs et larves de *Thaumatotibia leucotreta.*

[35]**Protocole 2: Application d’une température inférieure ou égale à - 0,2 oC pendant 16 jours d’affilée**

[36]On considère avec une certitude de 95 pour cent que le traitement effectué selon ce protocole tue au moins 99,9969 pour cent des œufs et larves de *Thaumatotibia leucotreta.*

[37]Dans les deux protocoles, le fruit doit atteindre la température de traitement avant que le décompte du temps d’exposition ne soit enclenché. La température du fruit devrait être surveillée et enregistrée et, pendant toute la durée du traitement, elle ne devrait pas dépasser le niveau déclaré.

[38]Le traitement devrait être appliqué conformément aux prescriptions figurant dans la NIMP 42 (*Exigences pour l’utilisation de traitements thermiques comme mesure phytosanitaire*).

[39]Autres informations pertinentes

[40]Lors de l’évaluation de ce traitement, le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) a examiné les questions relatives aux régimes de température et au conditionnement thermique, en tenant compte des travaux de Hallman et Mangan (1997).

[41]Les protocoles de traitement 1 et 2 s’appuient sur les travaux de Moore *et al.* (2017) et ont été mis au point à partir de larves de *Thaumatotibia leucotreta* aux quatrième et cinquième stades élevées avec une alimentation artificielle. Moore *et al*. (2016) ont montré que les larves recevant une alimentation artificielle étaient au moins aussi tolérantes au froid que les larves présentes dans les fruits.

[42]L’efficacité du protocole 1 a été calculée sur la base d’un nombre total de 108 859 larves aux quatrième et cinquième stades ayant reçu le traitement et n’ayant pas survécu. Ce chiffre a été obtenu à partir d’un nombre de 109 304 larves, auquel un facteur de correction a été appliqué pour tenir compte de la mortalité des témoins, qui était en moyenne de 0,4 pour cent.

[43]L’efficacité du protocole 2 a été calculée sur la base d’un nombre total de 98 113 larves aux quatrième et cinquième stades ayant reçu le traitement et n’ayant pas survécu. Ce chiffre a été obtenu à partir d’un nombre de 100 004 larves, auquel un facteur de correction a été appliqué pour tenir compte de la mortalité des témoins, qui était en moyenne de 1,7 pour cent.

[44]Références

[45]La présente annexe peut renvoyer à des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP). Les NIMP sont ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI): [https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ispms/](https://www.ippc.int/core-activities/standards-setting/ispms).

[46]**Hallman, G.J., et Mangan, R.L.** 1997. Concerns with temperature quarantine treatment research. In G.L. Obenauf (sous la direction de). *Proceedings of the 1997 Annual International Research Conference on Methyl Bromide Alternatives and Emissions Reduction*, San Diego (Californie), 3‑5 novembre 1997, p. 79-1–79-4. Fresno (Californie), Methyl Bromide Alternatives Outreach. Disponible à l’adresse <https://www.mbao.org/static/docs/confs/1997-sandiego/papers/079hallman.pdf> (dernière consultation le 13 février 2020).

[47]**Moore S.D., Kirkman, W., Albertyn, S. et Hattingh, V.** 2016. Comparing the use of laboratory-reared and field-collected *Thaumatotibia leucotreta* (Lepidoptera: Tortricidae) larvae for demonstrating efficacy of postharvest cold treatments in citrus fruit. *Journal of Economic Entomology*, 109(4) 1571-1577. Erratum (2016), *Journal of Economic Entomology*110(2): 793, doi:10.1093/jee/tow270.

[48]**Moore S.D., Kirkman, W., Stephen, P.R., Albertyn, S., Love, C.N., Grout, T.G. et Hattingh, V.** 2017. Development of an improved postharvest cold treatment for *Thaumatotibia leucotreta* (Meyrick) (Lepidoptera: Tortricidae). *Postharvest Biology and Technology*, 125: 188-195.

1. [24] Les noms des espèces et des hybrides de *Citrus* sont ceux de la nomenclature de Cottin, R. 2002. *Citrus of the world: A citrus directory*, version 2.0. France, Station de recherches agronomiques de l’Institut national de la recherche agronomique et du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (SRA INRA-CIRAD). [↑](#footnote-ref-1)
2. [25] Le champ d’application des traitements phytosanitaires exclut les questions liées à l’homologation de pesticides ou à d’autres exigences nationales relatives à l’approbation des traitements par les parties contractantes. Les traitements adoptés par la Commission des mesures phytosanitaires peuvent ne pas fournir d’informations sur des aspects spécifiques concernant la santé humaine ou la sécurité sanitaire des aliments, lesquels devraient être traités selon les procédures nationales avant approbation d’un traitement par les parties contractantes. En outre, les effets potentiels des traitements sur la qualité des produits sont pris en compte pour certaines marchandises hôtes avant l’adoption internationale desdits traitements. Cependant, l’évaluation des éventuels effets d’un traitement sur la qualité des marchandises peut nécessiter un examen complémentaire. Il n’est fait aucune obligation aux parties contractantes d’approuver, d’homologuer ni d’adopter les traitements à appliquer sur leur territoire. [↑](#footnote-ref-2)